

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence du maire, le 16 décembre 2014 à 20 h 05 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents : M. Paul Leduc, maire  
M. Pierre O'Donoughue, district 2  
Mme Francine Raymond, district 3  
M. Serge Séguin, district 4  
M. Claudio Benedetti, district 5  
M. Alexandre Plante, district 6  
M. Antoine Assaf, district 7  
M. Pierre Jetté, district 8  
Mme Doreen Assaad, district 9  
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Nicolas Bouchard, directeur général  
Me Louise Bouvier, chef de service - greffe et archives et greffière adjointe

Est absent : M. Steve Gagnon, district 1

---

Ouverture de la séance

La greffière adjointe constate le quorum.

## 1. Ordre du jour

**141216-532**

### 1.1 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoughue  
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour tel qu'il a été soumis, en retirant les points 11.12 à 11.17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 2. Période de questions

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil.

## 3. Procès-verbaux

**141216-533**

### 3.1 PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE ORDINAIRE - 18 NOVEMBRE 2014 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier  
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil approuve le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la Ville de Brossard du 18 novembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 5. Travaux publics

**141216-534**

**5.1 TRANSPORT ET DISPOSITION DE TERRES DE REMBLAIS ET DE SOLS CONTAMINÉS - CONTRAT SP-14-805 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin  
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil accorde le contrat SP-14-805 relatif au transport et à la disposition de terres de remblais et de sols contaminés à réhabiliter, au plus bas soumissionnaire conforme, Sanexen Services Environnementaux inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 150 364,31 \$, taxes de 14,975 % incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>6. Loisir, culture et vie communautaire</b>
--

**141216-535**

**6.1 CORPORATION DU FESTIN CULTUREL DE BROSSARD - PROTOCOLE D'ENTENTE**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier  
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu que le conseil approuve le protocole à intervenir entre la Ville et la *Corporation du festin culturel de Brossard* qui prévoit le versement d'une subvention maximale de 132 544 \$, taxes nettes, et autorise le maire et la greffière à le signer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**141216-536**

**6.2 MON LOISARD - IMPRESSION - CONTRAT SP-14-794 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti  
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil accorde le contrat SP-14-794 relatif à l'impression des éditions printemps-été 2015, automne 2015 et hiver 2016 de la publication *Mon Loisard*, au plus bas soumissionnaire conforme, *Hebdo Litho inc.*, pour une période d'un an, selon les prix soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant estimé de 55 742,75 \$, taxes de 14,975 % incluses, pour des éditions de 84 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**141216-537**

**6.3 MON LOISARD - CONCEPTION - CONTRAT SI-14-799 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté  
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu que le conseil accorde le contrat SI-14-799 relatif à la conception des éditions printemps-été 2015 à hiver 2016 de la publication *Mon Loisard*, au plus bas soumissionnaire conforme, *Impressio*, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant estimé à 8 209,22 \$, taxes de 14,975 % incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**141216-538**

**6.4 ORDRE DU MÉRITE DE BROSSARD 2015 - NOMINATION DES LAURÉATS**

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue  
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil accorde l'*Ordre du mérite* aux lauréats mentionnés à la liste jointe pour leur engagement remarquable envers la communauté brossardoise. Leur nom sera dévoilé lors de la soirée du 5 février 2015.

Tous les lauréats ayant reçu l'*Ordre du mérite de Brossard* depuis sa création, en 1986, et la population brossardoise sont invités à la cérémonie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**141216-539**

**6.5 MURALE ET FRESQUE - DOSE CULTURE - OCTROI DE CONTRATS**

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante  
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil accorde le contrat relatif à la réalisation d'une fresque le long de l'autoroute 10 à l'entreprise d'économie sociale Dose Culture, pour un montant de 28 743,75 \$, et entérine le contrat qui a été accordé pour la murale sur le chalet du parc Victorin au coût de 8 048,25 \$, ce qui totalise une somme de 36 792 \$, conformément aux ententes soumises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>7. Bibliothèque</b>
------------------------

**141216-540**

**7.1 PROJET PILOTE MANIVELLE - PROTOCOLE ENTENTE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté  
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil autorise la directrice de la bibliothèque à signer le protocole d'entente du projet Manivelle, pour un réseau d'affiches intelligentes et interactives déployées dans l'espace public, requérant une contribution financière de la Ville de 15 000 \$, tel qu'il a été inscrit au programme triennal d'immobilisation en 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>8. Finances</b>
--------------------

**141216-541**

**8.1 VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DU 14 NOVEMBRE AU 11 DÉCEMBRE 2014**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier  
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoghue

Et résolu que le conseil approuve la liste des virements budgétaires pour la période du 14 novembre au 11 décembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**141216-542**

**8.2 AMÉNAGEMENT PARCS PRINCE-PHILIP ET RADISSON, PHASE I - TRANSFERT DE BUDGET**

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin  
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil autorise le transfert d'une somme de 10 000 \$, du poste budgétaire 2280421, parc Prince-Philip, au poste budgétaire 2280262, parc Radisson, phase 1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**141216-543**

**8.3 LISTE DES IMPRÉVUS AUX CONTRATS - APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier  
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil approuve la liste des imprévus aux contrats pour la période du 19 novembre au 16 décembre 2014.

Le conseiller Antoine Assaf vote contre cette proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

**141216-544**

**8.4 GESTION DES BIENS RECUEILLIS LORS D'ORDONNANCES D'ÉVICTION –  
CONTRAT SP-14-790 – OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier  
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoghue

Et résolu que le conseil accorde le contrat SP-14-790 relatif à la gestion des biens recueillis lors d'ordonnances d'éviction, au plus bas soumissionnaire conforme, *Déménagement Performance (2744-0072 Québec inc.)*, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant total de 88 818,18 \$, taxes de 14,975 % incluses, pour une période de 36 mois débutant à la date d'adjudication du contrat, avec possibilité de prolongation pour une période de 24 mois aux mêmes conditions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**141216-545**

**8.5 ACCESSIBILITÉ DU TRANSPORT EN COMMUN - USAGERS 65 ANS ET PLUS  
- RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL - ENTENTE**

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante  
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil signifie son accord à participer à l'entente relative à l'accessibilité au transport en commun durant les périodes hors pointe pour les usagers résidant sur le territoire de la Ville, âgés de 65 ans et plus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>9. Ressources humaines</b>
-------------------------------

**141216-546**

**9.1 EMPLOYÉS RÉGULIERS ET CONTRACTUELS CADRES - MOUVEMENT DE  
MAIN-D'OEUVRE**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier  
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil autorise et ratifie la liste d'embauche et de mouvement de main-d'oeuvre concernant les employés réguliers et contractuels cadres datée du 9 décembre 2014.

Le conseil autorise le directeur général à signer, s'il y a lieu, tout document pour y donner effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**141216-547**

**9.2 RÉVISION SALARIALE ANNUELLE - PERSONNEL CADRE - 2015**

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue  
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil autorise une augmentation de 2,5 % à l'échelle des salaires de la politique de rémunération du personnel cadre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**141216-548**

**9.3 DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - ORGANIGRAMME - MODIFICATIONS**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier  
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoghue

Et résolu que le conseil procède au changement à l'organigramme de la Direction des ressources humaines par la création d'un poste régulier d'agent ressource humaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**141216-549**

**9.4 DIRECTION DES FINANCES - ORGANIGRAMME - MODIFICATIONS**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier  
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil procède au changement à l'organigramme de la Direction des finances, à la date de départ à la retraite du titulaire du poste de commis finances, par l'abolition de ce poste, la création d'un poste d'agent de perception et le remplacement du titre par agent de perception et d'imposition. Les titulaires à cette fonction relèveront du chef de division revenus et taxation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**141216-550**

**9.5 NOUVELLE STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA VILLE**

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante  
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu que le conseil adopte les organigrammes de la nouvelle structure organisationnelle de la ville de Brossard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>10. Technologies de l'information</b>
--

**141216-551**

**10.1 CONTRAT DE MAINTENANCE AVEC ACCEO SOLUTIONS, PG SOLUTIONS ET MONDOIN - RENOUVELLEMENT**

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad  
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu que le conseil octroie les contrats de maintenance annuels à ACCEO Solutions, Mondoin et PG Solutions pour les progiciels utilisés par les villes de Brossard, Boucherville et Saint-Lambert, représentant un coût, pour Brossard, de 293 124,35 \$, taxes de 14,975 % incluses.

La Ville autorise le directeur des technologies de l'information à signer ces contrats.

Le conseiller Antoine Assaf vote contre cette proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

<b>11. Services juridiques</b>
--------------------------------

**141216-552**

**11.1 SERVICES PROFESSIONNELS - APPEL D'UNE DÉCISION DU TRIBUNAL**

## ADMINISTRATIF DU QUÉBEC - MANDAT

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante  
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil mandate la firme Gowling Lafleur Henderson S.E.N.C.R.L. afin de prendre les recours nécessaires pour en appeler de la décision rendue par le Tribunal administratif du Québec le 17 novembre 2014 dans le dossier SAI-M-202764-1208. Le coût estimé de ce mandat est de 6 000 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**141216-553**

### **11.2 APPROVISIONNEMENT EN ESSENCE - SERVICES DE POLICE ET D'INCENDIE - ENTENTE**

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti  
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil autorise la signature de l'entente relative à l'approvisionnement en essence de certains véhicules des services d'agglomération de Longueuil sur le territoire de la Ville de Brossard, conformément au projet soumis. Le directeur général est autorisé à signer tout document pour y donner effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**141216-554**

### **11.3 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2015 - ADOPTION**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier  
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoghue

Et résolu que le conseil approuve le calendrier des séances ordinaires du conseil de la Ville de Brossard pour l'année 2015, qui auront lieu à 20 heures, comme suit:

Mardi 20 janvier 2015;  
Mardi 17 février 2015;  
Mardi 17 mars 2015;  
Mardi 14 avril 2015;  
Mardi 12 mai 2015;  
Mardi 16 juin 2015;  
Mardi 7 juillet 2015;  
Mardi 25 août 2015;  
Mardi 15 septembre 2015;  
Mardi 20 octobre 2015;  
Mardi 17 novembre 2015;  
Mardi 8 décembre 2015.

Le calendrier des séances sera publié dans un journal local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**141216-555**

### **11.4 RÈGLEMENT REG-238 ORDONNANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX POUR L'ÉLARGISSEMENT DU BOULEVARD GRANDE-ALLÉE ET DÉCRÉTANT L'AFFECTATION DE 6 369 000 \$ DES SOLDES DISPONIBLES DES RÈGLEMENTS REG-55, REG-148, REG-151, REG-176, REG-177, REG-178 ET REG-180 EN VUE DE FINANCER UNE DÉPENSE DE 13 925 000 \$ - AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le conseiller Daniel Lucier à l'effet que sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement REG-238 *ordonnant des travaux municipaux pour l'élargissement du boulevard Grande-Allée et décrétant l'affectation de 6 369 000 \$ des soldes disponibles des règlements REG-55, REG-148, REG-151, REG-176, REG-177, REG-178 et REG-180 en vue de financer une dépense de 13 925 000 \$.*

**141216-556**

### **11.5 RÈGLEMENT REG-253 ORDONNANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX SUR LES RUES ROBERT, RICHELIEU, RIEL, ROGER, RIVARD, RACICOT, RÉCOLLET ET RODIER ET SUR LE CHEMIN DES PRAIRIES ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 14 464 400 \$ - ADOPTION**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier  
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu que le conseil adopte le règlement REG-253 *ordonnant des travaux municipaux sur les rues Robert, Richelieu, Riel, Roger, Rivard, Racicot, Récollet et Rodier et sur le chemin des Prairies et décrétant un emprunt de 14 464 400 \$.*

Le conseiller Antoine Assaf vote contre cette proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

**141216-557**

**11.6** **RÈGLEMENT REG-307 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIF REG-7 AFIN DE REMPLACER LA GRILLE DE TARIFICATION - ADOPTION**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier  
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoghue

Et résolu que le conseil adopte le règlement *REG-307 modifiant le règlement de tarif REG-7 afin de remplacer la grille de tarification.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**141216-558**

**11.7** **RÈGLEMENT REG-310 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2015 - ADOPTION**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier  
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil adopte le règlement *REG-310 concernant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2015.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**141216-559**

**11.8** **RÈGLEMENT REG-311 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1074 RELATIF AUX DÉROGATIONS MINEURES AFIN D'ABROGER LA DISPOSITION RELATIVE À L'ÉMISSION DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ ET DE MODIFIER LA DISPOSITION RELATIVE À LA TARIFICATION - ADOPTION**

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti  
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil adopte le règlement *REG-311 modifiant le règlement 1074 relatif aux dérogations mineures afin d'abroger la disposition relative à l'émission du certificat de conformité et de modifier la disposition relative à la tarification.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**141216-560**

**11.9** **RÈGLEMENT REG-312 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN D'AUTORISER, DANS LA ZONE C06C, LES USAGES COMMERCIAUX C026020: COMMERCE DE DÉTAIL DE BOISSONS ALCOOLIQUES, C026596: ANIMALERIE, C058540: ENSEIGNEMENT DE FORMATION PERSONNELLE ET POPULAIRE, C069960: SERVICE DE VOYAGES, C026411: MAGASIN À RAYONS ET C026221: COMMERCE DE DÉTAIL D'APPAREILS ÉLECTRONIQUES ET DE PRÉVOIR DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES - ADOPTION SECOND PROJET**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier  
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoghue

Et résolu que le conseil adopte le second projet de règlement *REG-312 modifiant le règlement de zonage 1642 afin d'autoriser, dans la zone C06C, les usages commerciaux C026020: commerce de détail de boissons alcooliques, C026596: animalerie, C058540: enseignement de formation personnelle et populaire, C069960: service de voyages,*

C026411: magasin à rayons et C026221: commerce de détail d'appareils électroniques et de prévoir des dispositions particulières applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**141216-561**

**11.10** **RÈGLEMENT REG-313 ORDONNANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU BASSIN DE RÉTENTION LUGANO 2 DANS « DOMAINES DE LA RIVE-SUD » ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 100 000 \$ - ADOPTION**

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad  
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil adopte le règlement *REG-313 ordonnant des travaux d'aménagement paysager du bassin de rétention Lugano 2 dans « Domaines de la Rive-Sud » et décrétant un emprunt de 1 100 000 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**141216-562**

**11.11** **RÈGLEMENT REG-314 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN D'AGRANDIR LES LIMITES DE LA ZONE J02I À MÊME UNE PARTIE DES ZONES J04I ET J03I ET D'ABROGER, DANS LES NORMES PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE J02I, LES DISPOSITIONS RELATIVES À L'OBLIGATION D'AMÉNAGER UNE ZONE TAMPON POUR LES LIMITES DE PROPRIÉTÉ ADJACENTES À UNE VOIE FERRÉE - ADOPTION SECOND PROJET**

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad  
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu que le conseil adopte le second projet de règlement *REG-314 modifiant le règlement de zonage 1642 afin d'agrandir les limites de la zone J02I à même une partie des zones J04I et J03I et d'abroger, dans les normes particulières applicables à la zone J02I, les dispositions relatives à l'obligation d'aménager une zone tampon pour les limites de propriété adjacentes à une voie ferrée.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**141216-563**

**11.18** **RÈGLEMENT REG-318 RELATIF AU FINANCEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU PONT D'ÉTAGEMENT DU QUARTIER ET DÉCRÉTANT L'AFFECTATION DE 3 645 000 \$ DES SOLDES DISPONIBLES DU RÈGLEMENT REG-178 EN VUE DE FINANCER UNE DÉPENSE AU MÊME MONTANT - AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par la conseillère Doreen Assaad à l'effet que sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement *REG-318 relatif au financement des honoraires professionnels pour le projet de construction du pont d'étagement du quartier et décrétant l'affectation de 3 645 000 \$ des soldes disponibles du règlement REG-178 en vue de financer une dépense au même montant.*

**141216-564**

**11.19** **RÈGLEMENT REG-319 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1642 AFIN D'AUTORISER L'USAGE GARDERIE ET LE GROUPE D'USAGE - ACTIVITÉ SCOLAIRE 1 DANS LA ZONE C02P - AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le conseiller Daniel Lucier à l'effet que sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement *REG-319 modifiant le règlement 1642 afin d'autoriser l'usage garderie et le groupe d'usage - Activité scolaire 1 dans la zone C02P.*

**141216-565**

**11.20** **RÈGLEMENT REG-319 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1642 AFIN D'AUTORISER L'USAGE GARDERIE ET LE GROUPE D'USAGE - ACTIVITÉ SCOLAIRE 1 DANS LA ZONE C02P - ADOPTION PREMIER PROJET**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier  
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoghue



Et résolu que le conseil adopte le premier projet de règlement REG-319 *modifiant le règlement 1642 afin d'autoriser l'usage garderie et le groupe d'usage - Activité scolaire 1 dans la zone C02P.*

Le conseiller Antoine Assaf vote contre cette proposition.

#### ADOPTÉE SUR DIVISION

## 12. Urbanisme

141216-566

### 12.1 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PROCÈS-VERBAL - RÉUNION DU 12 NOVEMBRE 2014

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue  
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil entérine les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du procès-verbal du 12 novembre 2014 et approuve les plans d'implantations et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, selon les recommandations et conditions consignées au procès-verbal :

- CCU-141112-5.1 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 5630-5636, rue Aline projeté (actuel 5640, rue Aline) – modification à l'architecture*
- CCU-141112-6.1 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 1700, boulevard Provencher – Réfection de la façade et de l'enseigne*
- CCU-141112-6.2 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 8650, boulevard Taschereau – aménagement d'une aire de stationnement – KIA*
- CCU-141112-7.1 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 6000, boulevard de Rome, suite 220 – affichage – Fusia et Kinzo*
- CCU-141112-7.2 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 8440, boulevard Leduc, suite 40 – affichage – Roche Bobois*
- CCU-141112-7.3 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 9520, boulevard Leduc, suite 5 – affichage – Spin*
- CCU-141112-7.4 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 9180, boulevard Leduc, suite 140 – affichage – Desigual*
- CCU-141112-7.5 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 7200, du Quartier, suite 25 – affichage – Première Moisson*

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

141216-567

### 12.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 8650, BOULEVARD TASCHEREAU – LOTS 1 838 731 ET 4 183 336– ZONE R07C

a) Audition des personnes intéressées;

Aucune question n'a été posée.

b) Adoption

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but d'autoriser, au 8650 boulevard Taschereau, un coefficient d'occupation du sol (COS) de 0,10 au lieu du 0,15 exigé;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue  
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu que le conseil accorde la dérogation mineure demandée relative au 8650, boulevard Taschereau - Zone R07C - Lots 1 838 731 et 4 183 336, conformément à la recommandation numéro CCU-141112-8.1 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**141216-568**

**12.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 9180, BOULEVARD LEDUC – LOT PC 27999 – ZONE L11C**

a) Audition des personnes intéressées;

Aucune question n'a été posée.

b) Adoption

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but d'autoriser, au 9180 boulevard Leduc, une superficie d'enseigne de 20 m<sup>2</sup> sur la façade latérale au lieu de 10 m<sup>2</sup> prescrit;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad  
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil accorde la dérogation mineure demandée relative au 9180, boulevard Leduc - Zone L11C - Lot PC27999, conformément à la recommandation numéro CCU-141112-8.2 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>13. Génie</b>
------------------

**141216-569**

**13.1 RÉFECTION DE L'ENVELOPPE DE L'HÔTEL DE VILLE - CONTRAT SP-13-574 - FOURNITURE DES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE, EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE ET EN INGÉNIERIE- ADAPTATION DES SERVICES ET AJUSTEMENT DU BUDGET DE CONSTRUCTION**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier  
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoghue

Et résolu que le conseil modifie la résolution 131001-410 concernant le contrat SP-13-574 relatif à la fourniture des services professionnels en architecture, en architecture de paysage et en ingénierie pour la réalisation des plans et devis des travaux de réfection extérieure de l'hôtel de ville, incluant la surveillance de chantier, afin d'y ajouter l'adaptation et la modification des plans et devis requis en fonction de la décontamination des murs extérieurs, au coût de 26 156,81 \$, taxes de 14,975 % incluses, conformément à l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

Les sommes requises pour ce contrat sont disponibles au budget d'immobilisation. Le contrat est soumis à la politique de gestion contractuelle pour le coût total déposé, ce qui inclut l'ajustement effectué en vertu de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**141216-570**

**13.2 SERVICES PROFESSIONNELS AVANT-PROJET CONSTRUCTION DU PONT D'ÉTAGEMENT DU QUARTIER – CONTRAT SP-14-785 – OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad  
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil accorde le contrat SP-14-785 relatif à la fourniture des services professionnels pour l'avant-projet de construction du pont d'étagement du Quartier, au soumissionnaire qui a obtenu le meilleur pointage final en fonction de la grille de pondération et du prix, WSP, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 240 297,75 \$, taxes de 14,975 % incluses. Cet

octroi est valide pour une somme de 140 000 \$ et le solde du contrat est conditionnel à l'entrée en vigueur du règlement REG-318.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14. Appuis - subventions - participation à des activités de différents organismes**

**141216-571**

**14.1 SUBVENTIONS**

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante  
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu que le conseil accorde une subvention de 5 000 \$ en 2015 à *Festival Classica inc.* et de 400 \$ à *Club de natation Samak de Brossard inc.* en 2014, versée sous réserve du respect des conditions exigées à la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**15. Dépôt – documents**

**141216-572**

**15.1 EMPLOYÉS SYNDIQUÉS RÉGULIERS, TEMPORAIRES ET SAISONNIERS -  
EMBAUCHE ET MOUVEMENT DE MAIN D'OEUVRE - DÉPÔT**

La liste d'embauche et de mouvement de main-d'oeuvre des employés syndiqués réguliers, temporaires et saisonniers datée du 9 décembre 2014 est déposée.

**141216-573**

**15.2 LISTE DES COMPTES À PAYER – DU 13 NOVEMBRE AU 10 DÉCEMBRE  
2014- DÉPÔT**

La liste des chèques émis en vertu du règlement de délégation de pouvoir, pour la période du 13 novembre au 10 décembre 2014, est déposée.

**141216-574**

**15.3 GROUPE DE TRAVAIL SUR LE SECTEUR C - RAPPORT - DÉPÔT**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport du Groupe de travail sur le secteur C daté de décembre 2014.

**16. Conseil d'agglomération**

**141216-575**

**16.1 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - RAPPORT DU MAIRE**

Le maire Paul Leduc fait rapport du conseil d'agglomération du 11 décembre 2014.

**141216-576**

**16.2 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - ASSEMBLÉE DU 11 DÉCEMBRE 2014 -  
RÈGLEMENT CA-2014-218 SUR LE PARTAGE DES DÉPENSES MIXTES -  
OPPOSITION**

Considérant que, lors de l'assemblée du 11 décembre 2014, le conseil d'agglomération a adopté le règlement CA-2014-218 sur le partage des dépenses mixtes en vertu de l'article 69 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*;

Considérant que le maire, Paul Leduc, a voté contre l'adoption de ce règlement;

Considérant que ce règlement est assujéti au droit d'opposition prévu à l'article 115 de la loi qui permet à toute municipalité liée de faire connaître à la Commission municipale du Québec son opposition au règlement dans les 30 jours de son adoption;

Considérant que ce règlement ne prévoit aucune reddition de compte de la part de la Ville de Longueuil;

Considérant l'absence de formule permettant de limiter, tout au moins à l'inflation, l'accroissement des dépenses mixtes;

Considérant l'absence totale de droit de regard des municipalités reconstituées sur les dépenses mixtes, la Ville de Longueuil se prévalant de la résolution CA-07-12-17-1.7 du conseil d'agglomération, adoptée le 17 décembre 2007, qui décrète que l'exercice de la compétence d'agglomération concernant les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires au fonctionnement des services mixtes de la municipalité centrale soit effectué par le conseil ordinaire de la municipalité centrale, et ce jusqu'en 2027;

Considérant que cette résolution est illégale, la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* n'autorisant pas la délégation d'une compétence d'agglomération au conseil ordinaire de la Ville de Longueuil pour que celui-ci l'exerce pour l'ensemble des municipalités liées de l'agglomération;

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin  
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu que le conseil s'oppose au règlement CA-2014-218 sur le partage des dépenses mixtes, adopté par le conseil de l'agglomération du 11 décembre 2014.

La présente résolution sera transmise à la Commission municipale du Québec, afin de faire connaître l'opposition de la Ville au règlement, et à chaque autre municipalité liée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**17. Levée de l'assemblée**

**141216-577**

**17.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue  
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que la séance soit levée à 21 heures.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

LE MAIRE,

LA GREFFIÈRE ADJOINTE,

\_\_\_\_\_  
Paul Leduc

\_\_\_\_\_  
Louise Bouvier